

Commune de
SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**EXERCICE
2024**

Sommaire

❑	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
	▪ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
	▪ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
	▪ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
	▪ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
	▪ RESSOURCES EN EAU.....	4
	▪ NOMBRES D'ABONNEMENTS.....	4
	▪ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
	▪ OUVRAGES.....	4
	▪ LONGUEUR DU RÉSEAU.....	4
❑	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
	▪ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
	▪ RÉMUNÉRATION DU PRESTATAIRE.....	5
	▪ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
	▪ RECETTES D'EXPLOITATION.....	5
	▪ LE PRIX DE L'EAU	6
❑	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	8
	▪ QUALITÉ DE L'EAU.....	8
	▪ PROTECTION DES RESSOURCE EN EAU.....	8
	▪ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU.....	9
	▪ PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	10
❑	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
	▪ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	11
	▪ BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	11
	▪ ÉTAT DE LA DETTE.....	11
	▪ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS.....	11

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 144 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie avec un recours à une prestation de service. Le contrat de prestation de services est exécuté par **E.B.L. SOGEA SUD OUEST** jusqu'au 30/09/2024.

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à E.B.L. SOGEA SUD OUEST sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des clôtures, du génie civil
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2024 [m³]
Captage de La Ramade SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	46 051

• Importations d'eau

Exportateur	Importé en 2024 [m³]
Arnac la Poste	7 348

• Volumes produits

Ouvrage	Production 2024 [m³]
Captage de La Ramade SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	53 399

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2024
Ressources propres	46 051
Importations	7 348
Total général	53 399

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2024
Nombre d'abonnements domestiques	716

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2023	2024
Volume produit	55 686	46 051
Volume importé	13 096	7 348
Volume mis en distribution	66 782	53 399
Volume vendu aux abonnés domestiques	50 493	50 083

■ OUVRAGES

- Station de pompage de La Ramade 30 m³/h
- Station de neutralisation
- Station de surpression de Lerchy
- Réservoir du bourg, sur tour 500 m³
- Réservoir du Merle Blanc, semi enterré 50 m³
- Interconnexion avec la commune d'Arnac la Poste

■ LONGUEUR DU RÉSEAU

	2024
Linéaire du réseau hors branchements en km	± 44*

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Le conseil municipal vote les tarifs concernant la part collectivité :

- 1,25 €/m³
- Catégorie agriculteurs : 1,10 €/m³
- Part fixe : 57 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ RÉMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération du prestataire est calculée conformément au contrat de prestation de service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance annuellement.

Les volumes sont relevés annuellement au cours du **mois de novembre**.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

● *Redevances*

Les redevances sont reversées à l'agence de l'eau.

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,23	
Redevance consommation eau potable		0,33
Redevance performance des réseaux d'eau potable		0,02
Redevance prélèvement sur la ressource		0,0331

Commune de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

EAU POTABLE : TERRITOIRE DE LA COMMUNE 2024

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU hors redevance pollution

• Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,00	57,00
Part proportionnelle [€ HT/m³]		1,25	1,25
	Catégorie agriculteurs	1,10	1,10

Abonnement pris en compte dans la facture de 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	207,00	207,00	+ 0,00 %
Total [€ TTC]	207,00	207,00	+ 0,00 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+ 0,00 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant
120 m³ : 1,73 €

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2011

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m3 (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité (€)
2011	172,60
2012	178,60
2013	178,60
2014	178,60
2015	184,60
2016	184,60
2017	184,60
2018	184,60
2019	184,60
2020	184,60
2021	184,60
2022	190,60
2023	197,00
2024	207,00
2025	207,00

Commune de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

EAU POTABLE : TERRITOIRE DE LA COMMUNE 2024

tarif domestique de la commune

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

• Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,00	57,00
Part proportionnelle [€ HT/m³]		1,25	1,25
Redevances et taxes			
	Redevance pollution domestique	0,230	
	Redevance consommation eau potable		0,33
	Redevance performance des réseaux d'eau potable		0,02
	Redevance prélèvement sur la ressource		0,0331

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	207,00	207,00	+ 0,00 %
Redevance pollution domestique	27,60		
Redevance consommation eau potable		39,60	
Redevance performance réseaux d'eau		2,40	
Redevance prélèvement sur la ressource		3,97	
			+ 66,56 %
Total [€ TTC]	234,60	252,97	+ 7,83 %

Variation
+ 7,83 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,11 €/m³

■ RECETTES D'EXPLOITATION

	2023	2024
Total recettes de vente d'eau	96 918,35	99 682,05
dont abonnements	39 500,50	40 449,49
Autres prestations aux abonnés	55,00	85,00

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.
Le rapport de l'ARS est joint en annexe.

Parallèlement le délégataire vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

Installation			Qualité bactériologique		Qualité chimique	
Libellé	Type *	Pop/ Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
BOIS 1 PRINCIPAL	CAP	1 229				
LA GRANDE VALLADE – ST MAURICE	TTP	1 229	11		Turbidité 11	
					Nitrates 6	
					Pesticides 1	
TAUX DE CONFORMITÉ			100 %		100 %	

* CAP = Captage

* TTP = Traitement / Production

* UDI = Unité de Distribution

Eau de bonne qualité bactériologique.

Eau de qualité bactériologique convenable nécessitant cependant une surveillance accrue du système de désinfection.

Reminéralisation de l'eau satisfaisante.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La mise en œuvre de protection des ressources en eau du captage de Bois est terminée (terrain acquis, servitudes mises en place) .

Arrêté préfectoral N°2009.01378 DU 14.10.2009

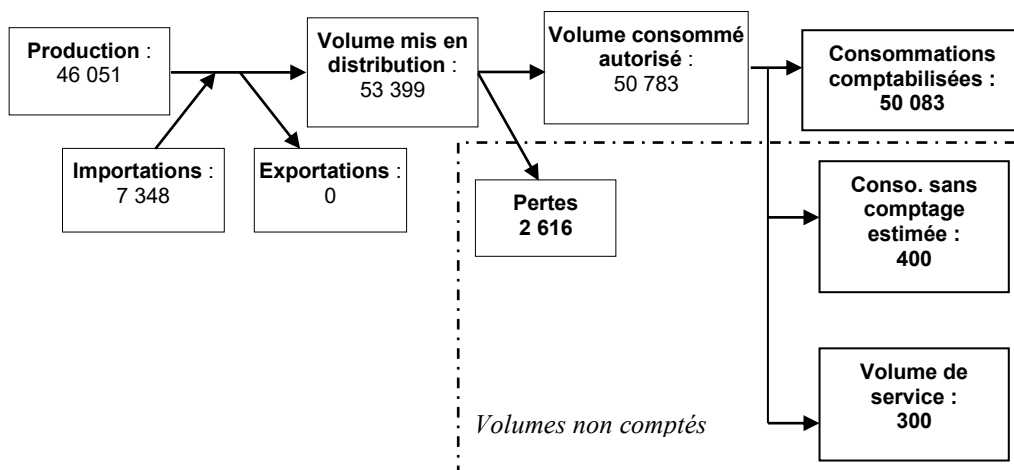
valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Points	Description	
	Plan des réseaux de transport et distribution d'eau absent ou incomplet	Plan des réseaux
10	Plan des réseaux de transport et distribution d'eau existent mentionnant s'ils existent: - localisation des ouvrages principaux (captage, station traitement, station pompage, réservoir) - dispositifs généraux de mesure : compteur volume prélevé, compteur	
5	Définition d'une procédure de MAJ du plan des réseaux (prise en compte des travaux réalisés). MAJ tous les ans	
L'obtention de ces 15 points est nécessaire pour pouvoir ajouter les points qui suivent		
10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant : - les tronçons des réseaux avec linéaire de canalisation - la catégorie de l'ouvrage - la précision des informations cartographiques - les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations	Inventaire des réseaux
5	Si les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux: - un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire - le 5ème point est accordé quand ces éléments sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total	Infos sur les matériaux et diamètres
La procédure de MAJ du plan des réseaux est complétée avec la MAJ de l'inventaire des réseaux		
10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés (au moins pour la moitié du linéaire total)	Inventaire des réseaux
5	Si les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total : - un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire - le 5ème point est accordé quand éléments sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total	Infos sur les dates de pose
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé. L'obtention de ces 40 points est nécessaire pour pouvoir ajouter les points qui suivent		
15	Le plan des réseaux précise : - la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, purges...) - les servitudes pour l'implantation des réseaux (si besoin)	Plan des réseaux (localisation ouvrages annexes)
	Existence et MAJ (au moins une fois par an) d'un inventaire des pompes et équipements électromagnétiques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Inventaire des pompes et équipements
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	Localisation branchements
10	Mention (dans un document) pour chaque branchement : - les caractéristiques du ou des compteurs d'eau avec référence du carnet métrologique - la date de pose du ou des compteurs	Caractéristiques et poses compteurs
	Un document identifie : - les secteurs où il y a eu des recherches de pertes d'eau - la date de ces recherches - la nature des réparations ou des travaux effectués	Recherches pertes d'eau
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	Localisation autres interventions
	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	Programme pluriannuel renouvellement canalisations
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant au moins sur la moitié du linéaire et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux.	Modélisation des réseaux
80	TOTAL	

■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	95,10 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,03	0,21

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,98	0,17

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Extension du réseau d'eau à la Cote.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a pas de branchement en plomb.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés.

■ ÉTAT DE LA DETTE

Il n'y a pas d'emprunt.

■ AMORTISSEMENTS RÉALISÉS

	2024
Montant de la dotation aux amortissements	40 433,83

